Contrat de Services de ConnectTech Solutions

Article 1: Parties Contractantes

Le présent contrat est conclu entre : ConnectTech Solutions, dont le siège social est situé au 25 Rue de la Connectivité, 75001 Paris, France, représentée par Amghar Mourad, ci-après dénommée "ConnectTech Solutions", et Bouillet, dont le siège social est situé à Meaux, ci-après dénommé Beerok.

Article 2 : Objet du Contrat

Le présent contrat a pour objet la fourniture de services de conception, déploiement et gestion de solutions réseau et de télécommunications par ConnectTech Solutions pour le compte du Client, conformément aux termes et conditions définis dans le présent document.

Article 3 : Description des Services

ConnectTech Solutions s'engage à fournir les services suivants au Client :

Conception et Consultation : élaboration d'architectures réseau adaptées aux besoins spécifiques du Client.

Installation et Déploiement : mise en place et déploiement des infrastructures réseau, en minimisant les interruptions de service.

Maintenance et Support : contrats de maintenance pour assurer le bon fonctionnement continu des réseaux, avec un support technique disponible 24/7.

Sécurité et Protection : mise en place de solutions de sécurité avancées pour protéger les données sensibles et prévenir les cyberattaques.

Mise à Niveau et Optimisation : modernisation des infrastructures existantes et optimisation des performances des réseaux.

Article 4 : Durée du Contrat

Le présent contrat entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties et reste en vigueur pour une période de 10 mois.

Article 5 : Prix et Modalités de Paiement

Le prix total des services fournis par ConnectTech Solutions est estimé à 1 193 752€, comprenant les coûts des équipements, des services du personnel et des coûts annexes.

Le paiement sera effectué par le Client selon les modalités suivantes: 20% à la signature du contrat, 30% à la livraison, 30% à la fin des interventions et 20% sur 6 mois

Article 6 : Responsabilités des Parties

ConnectTech Solutions s'engage à fournir les services conformément aux normes professionnelles en vigueur et à respecter les délais convenus. Le Client s'engage à fournir à ConnectTech Solutions toutes les informations et ressources nécessaires à la bonne exécution des services.

Article 7 : Clause de Confidentialité

Les deux parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations et données commerciales échangées dans le cadre du présent contrat.

Article 8 : Loi Applicable et Litiges

Le présent contrat est régi par le droit français. Tout litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

Fait en deux exemplaires, à Paris, le 10/02/2024.

Sum-

Pour ConnectTech Solutions

Pour le Client

[Signature]

AMGHAR MOURAD [Nom du représentant]